



LE CERCLE TURGOT

Sous la direction de CLAUDE REVEL
Avant-propos de JEAN-LOUIS CHAMBON

NICOLAS BOUZOU
JEAN-LOUIS CHAMBON
PIERRE DANET
JEAN-PHILIPPE DELSOL
MURIEL DE FABRÈGUES
JEAN-CLAUDE GRUFFAT

LAURENT MALVEZIN
MICKAËL MANGOT
PHILIPPE MAZE-SCIER
FRANÇOIS MEUNIER
GEORGES NAHON

JEAN-LUC PERRON
CLAUDE REVEL
PIERRE SABATIER
CHRISTIAN SAINT-ETIENNE
JEAN-BAPTISTE SOUFRON
MICHEL VOLLE



Intérêt général et marché, la nouvelle donne

EYROLLES

Quel intérêt général pour le XXI^e siècle ?

L'antagonisme historique entre intérêt général et marché touche à sa fin. La prise de conscience d'enjeux planétaires communs, le développement de l'économie numérique et collaborative comme l'apparition d'acteurs privés aux capacités financières égales voire supérieures à celles d'États posent en effet aujourd'hui des défis cruciaux, qui changent totalement la donne.

L'«ubérisation» de l'économie sonne-t-elle le glas de la notion d'intérêt général ? Quel rôle nouveau pour l'entreprise ? Que retenir des expériences menées à l'étranger ? Les experts rassemblés dans cet ouvrage explorent les pistes d'une vision renouvelée de l'intérêt général, qui préserve le bon fonctionnement de l'économie de marché tout en assurant aux acteurs un cadre de liberté de choix, de responsabilité et de solidarité. Ils esquissent ainsi les contours d'un projet qui redonne du sens à l'action politique et de la confiance aux citoyens et aux entreprises.



Le Cercle Turgot, fondé par Jean-Louis Chambon, rassemble les meilleurs experts du monde de la finance, universitaires, dirigeants d'entreprises et d'institutions réputées, auteurs de nombreux best-sellers dans le domaine économique et financier.

**Intérêt général
et marché,
la nouvelle donne**

Groupe Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2017
ISBN : 978-2-212-56651-2

Cercle Turgot

Sous la direction de
Claude Revel

Avant-propos de
Jean-Louis Chambon

Nicolas Bouzou
Jean-Louis Chambon
Pierre Danet
Jean-Philippe Delsol
Muriel de Fabrègues
Jean-Claude Gruffat

Laurent Malvezin
Mickaël Mangot
Philippe Maze-Sencier
François Meunier
Georges Nahon

Jean-Luc Perron
Claude Revel
Pierre Sabatier
Christian Saint-Étienne
Jean-Baptiste Souffron
Michel Volle

Intérêt général et marché, la nouvelle donne

EYROLLES



CERCLE TURGOT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 14, rue Pergolèse – CS 11655 – 75773 PARIS Cedex 16

Conférences : Maison de la chasse et de la nature, Hôtel de Guénégaud – 75003 PARIS

Centre de réflexions et d'analyses financières traitant des grands sujets économiques et sociaux, il a pour vocation d'encourager les auteurs, de favoriser la recherche fondamentale et appliquée dans ces domaines, la pédagogie, principalement en économie financière, et de promouvoir les jeunes talents, économistes, auteurs et chercheurs.

L'Association édite des ouvrages, des rapports, organise ou participe à des colloques, séminaires, conférences ou débats.

L'Association se compose, outre les membres d'honneur, de membres Fondateurs, Associés, Actifs, des lauréats des éditions du Prix Turgot (25), des représentants de l'économie, de la finance et de l'entreprise. Le Cercle soutient l'événement annuel du Prix Turgot du meilleur livre d'économie financière créé sous le haut patronage du ministère de l'Économie et des Finances, et le Prix FFA-Turgot de la Francophonie en étroite liaison avec l'Association des élèves et anciens élèves de l'Institut de haute finance, **IHFI**, institut créé par le président Pompidou en 1972.

<p style="text-align: center;">Membre d'honneur et bienfaiteur</p> <p>Monsieur le conseiller, Marco PICCININI</p>	<p>Philippe JURGENSEN, président de l'ACAM Laure KLEIN, prix spécial Turgot 2008 Fabrice LACOMBE, président Michael Page Alain LAURENT, philosophe Jean-Claude LE LAN, président d'Argan Michel LE LAN, vice-président FNCD Vivien LEVY-GARBOUA, ancien membre du Comex BNP André LEVY-LANG, prix Turgot 2006 Frédéric LIOTARD, président Prospective Thierry LUTHI, président DFCG Mickaël MANGOT, prix Turgot 2005 Jean-Bernard MATEU, président d'Opiverse Consulting François MEUNIER, économiste Serge MICHEL, journaliste, prix Albert-Londres Jacques MISTRAL, directeur des études économiques à l'Institut français des relations internationales (IFRI) Pierre MONZANI, préfet Philippe NASZÁLYI, directeur RSG Valérie OHANNESSIAN, DGA FFB Pierre PARIENTE, directeur général de l'IFG Olivier PASTRE, professeur à Paris VIII Georges PAUGET, grand prix 2009 Jean-Pierre PETIT, prix Turgot 2003 Jean-François PHELIZON, directeur général adjoint Groupe St-Gobain Jean-Michel PIGNOUX, rédacteur en chef <i>Bulletin quotidien</i> Jean-Jacques PLUCHART, professeur à Paris I Anne-Claude PONT, <i>managing director</i> France RBS Olivier RAY, grand prix 2011 Jean-Michel RAYNAUD, CES Vincent REMAY, conseiller du président Viel & Cie Claude REVEL, conseiller commerce extérieur Pierre-Emmanuel RICHARD, directeur SIRCOM Hubert RODARIE, directeur général SMA BTP Xavier ROIRET, délégué général CICF Michel ROUSSEAU, président Fondation Concorde Pierre SABATIER, économiste Christian SAINT-ÉTIENNE, prix Turgot 1994 Guy SALZIGER, <i>past president</i> de l'ACESED (Association des cadres supérieurs et dirigeants de France Télécom) Michel SCHELLER, président 3 AF Jean-Michel SEVERINO, grand prix 2011 François-Xavier SIMON, Finharmony Carol SIROU, présidente Standard & Poor's France Bertrand SOURISSEAU, directeur général Services Neully Jean-Marc SYLVESTRE, journaliste Jean-René TANCREDE, rédacteur en chef <i>Annales de la Seine</i> Jean-Michel TREILLE, président GAPSE Général François VACQUIER, MIRVOG Agnes VERDIER, MOJINIER, directeur général IFRAP Daniel VITRY, professeur à Paris II Christian WALTER, directeur de la chaire « Éthique et finance » ICP Paris Daniel ZAJDENWEBER, prix Turgot 2000</p>
<p style="text-align: center;">Membres d'honneur</p> <p>Voir le site www.lecerclereturgot.com</p>	<p style="text-align: center;">Sont aussi Membres :</p> <p>– Les coauteurs des ouvrages publiés par le Cercle (<i>Repenser la Planète Finance</i>, 2009 ; <i>Chinamérique</i>, 2010 ; <i>Rigueur ou relance</i>, 2011 ; <i>Grandeur et misère de la finance mondiale</i>, 2013 ; <i>Après la récession... inflation ou déflation ?</i>, 2014) – Les Nominés primés dans chaque édition (grand prix – prix spécial du jury et prix spéciaux)</p>
<p style="text-align: center;">Conseil d'administration</p> <p>Président d'honneur fondateur : Jean-Louis CHAMBON, président du prix Turgot François PEROL, président du directoire de BPCE Vice-présidents : Patrick COMBES, DG Viel – Philippe DESSERTINE, DG IHFI – Nicolas BOUZOU, président Astères Administrateurs : Michel BON, Frank BOURNOIS, Pascal BLANQUE, Jean-Gilles SINTES, Jean-Bernard MATEU, Jean-Jacques PLUCHART, Pierre SABATIER, Jacques-Henri DAVID, Christian WALTER, Yves MESSAROVITCH, Hubert RODARIE, Michel SCHELLER Trésorier : Michel GABET</p>	<p style="text-align: center;">Autres membres actifs</p> <p>Michel AGLIETTA, professeur université Marie ALLAVENA, directeur général Groupe Eyrolles Armand ANGELLI, président d'EOA Jean-Pierre AVER, président HPR Daniel BACQUEROET, ancien président de la DFCG et DGA de Brink's Nicolas BARRE, <i>past</i> directeur général délégué de la rédaction des <i>Échos</i> Nicolas BAVEREZ, économiste Caroline BERTIN DELACOUR, prix Turgot 2009 Jean-Paul BETBEZE, économiste Pascal BLANQUE, économiste Arnaud de BRESSON, DG de Paris Europlacé Jean-Luc BUCHALET, économiste Daniel BURLIN, <i>past</i> DG Techimp Hervé de CARMOY, président d'Etam Marc CHAMBAULT, ADAE Dominique CHESNEAU, président TRESORISK Daniel COHEN, prix Turgot 2009 Laurent COHEN-TANUGI, avocat essayiste Daniel CORFMAT, président ADAE Bernard COURTOIS, ancien président Alain DAUTRIAT, professeur de marketing Jean-Luc DECORNOY, président KPMG. Pierre DOCKES, prix Turgot 2009 Yves DOUTRIAUX, conseiller d'État François DROUIN, président d'OSEO Christian DUUILLET, directeur général de LCL Marc FOSSIER, directeur France-Télécom Michel GABET, secrétaire général AEEHI Pierre-Noël GIRAUD, prix Turgot 2001 Jacques GODRON, vice-président du Cercle Colbert et conseiller auprès d'Hervé Novelli Jean-Claude GRUFFAT, dirigeant de banque Alexa GUENOU, directeur général de Téménos Marc GUILLAUME, prix Turgot 2009 Christophe GUILLEMIN, directeur général French American Foundation France Jean-Michel HILSENKOPF, président Téménos Marcel JAYR, conseil consultatif de l'AMF Bruno JULIEN, directeur général de Tocqueville Finance, président de la holding Tocqueville Finance, président de Thiriet Gestion</p>

Sommaire

Avant-propos	Jean-Louis Chambon 1
Introduction	Claude Revel 9

PARTIE 1

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Chapitre 1

Intérêt particulier, intérêt général et action publique	Christian Saint-Étienne 15
---	----------------------------------

Chapitre 2

Intérêt général et efficacité économique sont-ils compatibles ?	Pierre Sabatier 23
---	--------------------------

PARTIE 2

BIEN COMMUN ET INTÉRÊT GÉNÉRAL AUX DÉFIS

Chapitre 3

Le bien commun, la fiscalité et la responsabilité citoyenne	Jean-Philippe Delsol 35
---	-------------------------------

Chapitre 4

Ubérisation et intérêt général	Georges Nahon 47
--------------------------------	------------------------

Chapitre 5

L'intérêt général confronté à la transition numérique
Michel Volle..... 61

Chapitre 6

Apprendre à défendre l'intérêt général dans le numérique
Jean-Baptiste Soufron..... 71

Chapitre 7

Normes, standards et intérêt général, pour une nouvelle
doctrine française
Pierre Danet..... 81

Chapitre 8

L'économie du bonheur : du bonheur privé aux biens publics
Mickaël Mangot 95

PARTIE 3**L'ENTREPRISE AU CŒUR DU DÉBAT***Chapitre 9*

Vers une entreprise du bien commun
François Meunier..... 113

Chapitre 10

Le salarié, l'intérêt général et l'entreprise
Muriel de Fabrègues 127

Chapitre 11

Au croisement des logiques
d'intérêt général et de marché : un nouveau type
d'entreprises au service du développement durable
Jean-Luc Perron 141

PARTIE 4

RÉPONSES INTERNATIONALES

Chapitre 12

L'évolution de la définition de l'intérêt général
au sein de l'Union européenne

Philippe Maze-Sencier 157

Chapitre 13

Les formes de l'intérêt général économique en Chine

Laurent Malvezin 171

Chapitre 14

Droits fondamentaux de l'individu et bien commun
aux États-Unis, une synthèse est-elle possible ?

Jean-Claude Gruffat 183

PARTIE 5

EN GUISE DE CONCLUSION

Chapitre 15

La justice plutôt que l'intérêt général

Nicolas Bouzou 197

Chapitre 16

Pour un *aggiornamento* de l'intérêt général

Claude Revel 205

Les auteurs 217

Publications du Cercle Turgot 223

Index 225

Avant-propos

Jean-Louis Chambon

Cercle de réflexion indépendant, le Cercle Turgot est né et a grandi autour de son conseil d'administration et de ses membres, des esprits libres, parfois critiques, mais ouverts à la diversité des courants de pensées, dès lors qu'ils respectent les principes de l'Universalité, chers aux philosophes des Lumières, « valables pour tout être raisonnable » supposé capable de concevoir par lui-même, une idée, une argumentation indépendamment de ses propres intérêts.

Ce que Jean Tirole résume merveilleusement dans l'expression « l'abstraction du voile d'ignorance ».

Cette approche dite de *think tank* constitue le trait d'union implicite qui relie chacun de nos membres et nos partenaires officiels à cette filiation originelle à la pensée du baron de l'Aulne, Anne Robert Jacques Turgot, contrôleur général des Finances, reconnu à la fois comme homme d'État, animé d'une volonté de réformes radicales, et comme pionnier de la science économique. Mais comme en atteste sa célèbre lettre au Roi, devenue trésor public national, et exposée à Bercy au plus près des salons des ministres, Turgot fut aussi le tout premier concepteur d'une politique de redressement des finances publiques.

Des sujets dont on perçoit toute l'actualité et qui ont orienté le champ premier de la réflexion du Cercle Turgot, vers l'économie, la banque et la finance ; cependant, au fil des années, le Cercle a suivi l'évolution de la science économique dont le périmètre s'est rapproché d'autres disciplines et notamment

des sciences humaines et sociales : ainsi l'Europe, les relations sociales et les grands défis macroéconomiques, sont venus compléter nos débats.

L'autre originalité du Cercle Turgot tient à la forte participation, dans ses travaux, de ses membres de droit, les anciens lauréats des trente éditions du Prix Turgot du meilleur livre d'économie financière, grand rendez-vous annuel de la littérature économique et qui se tient à chaque nouvelle édition au ministère de l'Économie, courant mars.

Ce prix, organisé par l'Association des anciens élèves de l'Institut de haute finance (IHFI) est soutenu par le Cercle Turgot et ses partenaires officiels. Les rencontres régulières de ces auteurs-lauréats qu'initie le Cercle Turgot (économistes distingués, chercheurs, chefs d'entreprises, personnalités du monde de l'administration de la banque et de la finance, de sensibilités politiques multiples et d'« écoles économiques différentes ») constituent une richesse indéniable pour nourrir de fructueux échanges et contribuer sous forme de « regards croisés » dans nos publications et parutions régulières.

Ainsi les activités du Cercle Turgot s'inscrivent sur quatre niveaux :

- un événement annuel, le Prix Turgot, qui rassemble près de 500 personnalités et distribue plusieurs grands prix ;
- le niveau Club, incluant les déjeuners-débats en l'hôtel de Guénégaud, à la maison de la Chasse et de la Nature à Paris, qui permettent d'accueillir de prestigieuses personnalités du monde politique, économique et de la finance. Se sont succédé les anciens présidents de la République, les ministres en fonction ou de l'opposition, les économistes européens et les représentants des corps intermédiaires ;
- le niveau des parutions collectives, confiées chaque année, à un directeur de publication (Claude Revel pour cette édition), traitant d'un sujet socioéconomique d'actualité ou de

recherches plus fondamentales. Le Cercle a publié, à ce jour, neuf ouvrages chez Eyrolles, dont la *Chinamérique* reste une référence ; trois autres sont en cours d'élaboration ;

- enfin, l'activité de *think tank* proprement dite est relayée par les publications et chroniques de nos membres auprès des grands médias nationaux, où nos vice-présidents Nicolas Bouzou et Philippe Dessertine s'illustrent régulièrement ; les actions de lobbying sont soutenues par nos partenaires officiels et les membres du conseil d'administration, avec le concours de nos amis des académies des sciences techniques et financières, des sciences commerciales, ceux de l'Association des directeurs financiers et des contrôleurs de gestion (DFCG), et de la Fédération nationale des dirigeants salariés (FNCD).

Turgot, homme de réflexion et auteur de textes provocants et stimulants, érigeait la liberté individuelle « de conscience, de travailler, de disposer de sa propriété » en principe suprême devant guider l'action humaine tant privée que publique.

Mais il n'était en rien cet ultralibéral (au sens péjoratif qu'on donne aujourd'hui à cet adjectif) lié au credo qu'on lui prête, « laissez faire » (lequel est de son mentor, Monsieur de Gournay).

Il n'était pas plus un adepte de la thèse anarchique (« la liberté d'un renard libre dans un poulailler libre ») mais bien un « libéral ordonné » à l'instar des ordolibéraux dont la devise reste : « La liberté autant que nécessaire, l'égalité autant que possible. »

Comme le montre remarquablement Alain Laurent dans ses textes choisis¹, ce que l'on trouve sous la plume de Turgot est d'une autre nature : « [...] laissez faire les individus, industriels

1. Turgot, « *Laissez faire* », textes choisis et présentés par A. Laurent, Les Belles Lettres, 1997.

et responsables, laissez-les s'affairer et échanger en paix, sans interférer dans la poursuite de leurs intérêts bien compris ».

Cette lumineuse observation témoigne de la compréhension précoce par Turgot que le premier moteur de l'action humaine (par-delà la morale) demeure « l'intérêt particulier », c'est-à-dire l'intérêt personnel des particuliers et non les intérêts particuliers catégoriels ou de caste...

Mais en avance sur son temps (sans doute trop, si on s'en réfère à sa disgrâce), le baron de l'Aulne fut néanmoins le premier à proclamer¹ « que le bien commun ou l'intérêt général ne sont rien d'autre que la résultante du concours des intérêts particuliers (et non la somme) dans le respect naturel du droit de chacun. ».

Bref, le concept anticipé dont s'inspira largement Adam Smith pour sa « main invisible ».

Dans ce contexte, à la fois de diversité et de richesse des points de vue des membres du Cercle et de l'héritage culturel de la pensée de Turgot, le Cercle inscrit ses réflexions autour de trois grandes idées :

- La première, « irréversible », atteste que la dynamique des marchés génère mieux qu'aucun autre système le bien-être matériel, le progrès, la croissance et l'efficacité et qu'il est indéniable que les pays qui ont rejeté par idéologie ce système n'ont connu que la stagnation, la misère collective, avant leur implosion. L'économie collectiviste de marchés que poursuit l'empire du Milieu restant une énigme pour sa soutenabilité.

In fine, notre conviction épouse celle de Chantal Delsol : « Il n'y a pas d'alternative au marché, même si celui-ci

1. Dans son « Éloge de Vincent de Gourmay ».

demeure à l'image de la nature humaine : impatient, imparfait et imprévisible. »

- Aussi la deuxième idée (et non la moindre) tient au constat que le marché se heurte en permanence à ses propres limites qui sont celles aussi probablement du capitalisme et qui en font « la victime de son propre succès¹ », limites qui tiennent à la fois à la discordance entre la rationalité individuelle et collective, les individus ne tenant pas assez compte des « effets externes » de leur décision, (destruction de biens collectifs, inégalités, etc.).

Ce qui finit par justifier l'intervention du politique (l'État) pour tenter de réguler le différentiel d'intérêt entre le collectif et l'individuel, d'autant plus que l'autorégulation des marchés apparaît, à l'expérience, utopique.

Toutefois, l'intervention croissante de l'État, censée rapprocher ces écarts d'intérêts, pose simultanément la question de la liberté et de l'efficacité du système et des acteurs économiques.

- Troisième idée, la conviction qu'il ne peut y avoir de prospérité économique durable sans justice sociale et que la réussite de toute politique économique, dans un monde ouvert, sous le regard de l'opinion, relève à la fois de la réduction des inégalités de tout type comme l'a montré Thomas Piketty², mais tout autant du comportement et de l'exemplarité des élites et des élus.

Ce sont ces trois grandes idées qui constituent en réalité l'identité et le véritable ADN du Cercle Turgot, qui éclairent sa vision, ses réflexions et ses propositions d'action pour reconnaître à la fois les vertus du marché pour le « bien commun » et

1. Paul de Grauwe, *Les Limites du marché*, De Boeck, 2015.

2. *Le Capital au XXI^e siècle*, Le Seuil, 2013.

sa nécessaire régulation pour lutter contre le « mal commun » des égoïsmes individuels.

Ce balancement qui s'est installé entre l'État et les marchés alimente les débats des économistes, des sociologues et des financiers et désoriente les politiques dans une forme de désarroi semblant avoir perdu à la fois le nord et leur boussole pour proposer une réponse adaptée aux enjeux démocratiques et économiques du nouveau monde, le tout sous le regard d'une opinion incroyable.

Car s'il est nécessaire d'agir sur les limites des marchés et d'en contrôler les excès, le risque d'un dirigisme étatique qui viendrait par trop se substituer aux errements des marchés, entravant les libertés individuelles et paralysant l'action, n'est pas qu'une simple vue de l'esprit. En témoignage en France la résurgence des théories égalitaristes portées par des économistes éminents, particulièrement proches du pouvoir et très influents (Thomas Piketty, Philippe Askenazy, Daniel Cohen, etc.) qui préconisent, dans le prolongement du souci historique de la gauche, de mettre en place des actions fortes pour aller vers « l'égalité réelle » (l'égalité primaire avant toute correction par la redistribution), car à leurs yeux, l'égalité des droits, l'égalité formelle n'est pas suffisante pour générer l'égalité des chances... La création inédite, lors du dernier remaniement ministériel, d'un ministère (secrétariat d'État) venant concrétiser cette détermination.

Il en va de même, avec des logiques de « revenu universel » et pire encore, avec ce nouvel adversaire désigné, « le propriétaireisme » (64 % des Français sont propriétaires de leur logement), comme la cause d'une large partie de nos maux sociaux et des inégalités croissantes et entretenant des rentes indues, privant ainsi le plus grand nombre d'une légitime couverture des besoins de chacun.

C'est dans cet esprit qu'est née l'idée de taxer les revenus « fictifs des propriétaires individuels » (c'est-à-dire de transformer leur droit de propriété en revenus de loyers), ce qui est de nature à déstabiliser intellectuellement plus d'un « honnête homme ».

Si l'on ajoute que Jean Tirole, notre prix Nobel, a, dans son exceptionnel ouvrage récent, *L'Économie du bien commun*, réaffirmé son adhésion à l'économie de marchés, tout en proposant une régulation appropriée, on voit que ces thèses économiques contradictoires, développées avec des expertises comparables, finissent d'obscurcir l'horizon des décideurs.

Toutefois, ce qui apparaît clairement, c'est que nous vivons aujourd'hui, partout ou presque, dans des économies mixtes qui combinent à la fois les logiques de marchés et l'intervention de la puissance publique.

Trouver en permanence un juste point d'équilibre entre ces deux logiques pose tout autant la question de l'avenir du capitalisme, de la liberté et de l'égalité, que celle des logiques de redistribution et des limites de « l'égalitarisme », qui progresse dans beaucoup d'esprits.

Mais ce qui semble acquis reste que ce « mouvement pendulaire¹ » entre l'hégémonie des marchés et la prédominance de l'État est une donnée irréversible, plutôt bonne pour l'intérêt général, mais qui peut aussi freiner les énergies, l'innovation et la croissance.

C'est bien ce risque que Raymond Aron craignait plus que tout : « l'égalitarisme doctrinaire s'efforce vainement de contraindre la nature biologique et sociale mais ne parvient pas à l'égalité mais à la tyrannie ».

1. Paul de Grauwe, *op.cit.*

C'est pour toutes ces raisons de filiation avec Turgot, d'originalité intrinsèque, avec les activités du Cercle Turgot, et avec l'actualité des débats économiques, que ce thème de l'intérêt général et des marchés au *xxi*^e siècle s'est imposé comme sujet d'une nouvelle parution collective de notre Cercle en lui permettant d'apporter ses propres éclairages sur ce thème central de la pensée économique.

Par bonheur, Claude Revel, dont les qualités d'auteur ont été saluées par le prix Turgot 2008 (pour *Nous et le reste du monde*), et membre éminent du Cercle, a bien voulu accepter de diriger cette parution, en lui apportant sa vision personnelle du sujet, accompagnée des remarquables contributions qu'elle a su susciter d'auteurs et d'experts prestigieux, en donnant à ce projet une dimension exceptionnelle de réflexions fondamentales et de propositions éclairantes. Avec cette ambition qu'elle s'est donnée, et que je soutiens, « de concevoir un ouvrage de référence sur le concept d'intérêt général au *xxi*^e siècle, dans un monde internationalisé, numérique, interdépendant et exposé à des défis collectifs ».

Je tenais à remercier personnellement pour leur engagement chacun des auteurs à nos côtés pour ce sujet central qui restera sans doute au centre de la pensée économique contemporaine et des choix politiques du *xxi*^e siècle pour la France et le monde.

Introduction

Claude Revel

Cet ouvrage souhaite tout à la fois fournir des références, des analyses actualisées et des propositions opérationnelles sur un débat particulièrement vif aujourd'hui. Les défis posés sont multiples et nous avons privilégié quatre approches : clarifier et actualiser les concepts, sélectionner quelques thèmes cruciaux, traiter non seulement l'État, mais aussi l'entreprise et regarder en dehors de la France. Nous avons recherché des visions diverses, sachant et revendiquant qu'ainsi nous n'apportons pas de solution toute faite, car ni la complexité du sujet ni la philosophie du Cercle Turgot ne s'y prêtent. Nous espérons bien ainsi contribuer à des choix éclairés de gouvernance.

Intérêt général, intérêts particuliers, marchés... il fallait d'abord savoir de quoi l'on parle et éviter les simplifications. Dans son chapitre « Intérêt particulier, intérêt général et action publique », Christian Saint-Etienne analyse la relativité philosophique, scientifique, économique et politique de ces concepts face la réalité d'une utilité collective différente de la somme des utilités individuelles. Pierre Sabatier démontre pour sa part que le choix entre les approches est éminemment dépendant du moment et du cadre mais que sur le long terme, l'efficacité économique ne peut être atteinte sans respect de l'intérêt général.

En économie politique, les concepts se doivent d'être d'abord opérationnels. Dans la somme des défis actuels, nous en avons sélectionné quatre. Celui d'abord, traditionnel mais

profondément remis en cause aujourd'hui, de la fiscalité au regard du bien commun et de la responsabilité citoyenne, traité par Jean-Philippe Delsol qui explique comment tendre à la finalité du bien commun par un outil fiscal au service de la liberté et de la responsabilité des hommes.

Le deuxième défi concerne ceux posés au concept d'intérêt général par le développement des pratiques numériques. L'ubérisation est soumise à la question par Georges Nahon, de manière très concrète, dans ses conséquences sur les individus et l'emploi comme sur les entreprises et leurs marchés. Michel Volle prône quant à lui une redéfinition de la mission du régulateur pour préserver l'intérêt général indispensable face à une transition numérique qui permet toutes les prédatations. À partir d'exemples de la Silicon Valley, Jean-Baptiste Soufron montre la nécessité d'apprendre à défendre l'intérêt général dans le numérique pour conjuguer réussite en termes de prise de parts de marchés et succès en matière de justice sociale.

Dans des temps où les régulations remplacent de plus en plus les lois, Pierre Danet traite un troisième défi, celui du recours croissant aux normes et aux standards pour défendre l'intérêt général et plaide pour une nouvelle doctrine française en la matière.

Enfin, Mickaël Mangot explore un sujet de moins en moins futuriste et de plus en plus actuel, celui de l'économie du bonheur, qui prolonge la relation entre intérêt général et intérêts particuliers par le lien très subtil entre bonheur privé et biens publics.

À côté du rôle traditionnel de l'État, une évidence est apparue et nous a semblé devoir être largement explorée : celle du rôle nouveau de l'entreprise, acteur majeur des marchés, en tant que lieu producteur d'intérêt général.

François Meunier soutient d'abord qu'il y a un intérêt général de l'entreprise, qui, tout comme la société civile, est un lieu politique d'affrontements et de convergence d'intérêts où les

acteurs doivent pouvoir exercer leurs pleins droits. Cette vision est renforcée par celle de Muriel de Fabrègues qui, à partir d'observations de terrain, montre l'attente d'intérêt général du salarié et comment son travail individuel peut rejoindre cet intérêt supérieur. Jean-Luc Perron répond en quelque sorte à ce questionnement, en décrivant concrètement une entreprise devenue relais réel de philanthropie, capable d'utiliser l'altruisme comme moteur aussi puissant que l'intérêt.

La France n'est pas le seul pays à être confronté à ces débats de gouvernance. Il nous a paru indispensable de les éclairer par des évolutions internationales, en commençant d'abord par l'Union européenne. Philippe Maze-Sencier explique ainsi les raisons du cheminement de l'Union européenne d'un intérêt général supérieur à des processus de libéralisation pour tenter de parvenir à des convergences. Laurent Malvezin décrypte le cas très particulier de la Chine qui, à partir de contradictions de modèles, crée de nouvelles formes de *business* dans des objectifs mondiaux. Enfin, Jean-Claude Gruffat se penche sur les conceptions des pères fondateurs des États-Unis et sur la manière dont elles aident ce pays à conjuguer droits individuels et bien commun.

À ce stade, on ne peut tirer de conclusion définitive. Nicolas Bouzou considère cependant que plutôt que l'intérêt général, trop abstrait ou l'utilitarisme, trop peu réaliste, c'est la justice que doit concrètement rechercher l'État. Claude Revel plaide quant à elle pour un *aggiornamento* du concept d'intérêt général, projet politique global renouvelé qui intégrerait les principes de subsidiarité et de responsabilité.

Les contributions ont été élaborées indépendamment par des auteurs venus d'horizons différents. Leurs cheminements *a priori* éloignés font finalement ressortir une similarité des besoins auxquels les gouvernants doivent répondre ainsi que

l'absolue nécessité et (heureusement) la possibilité de trouver des modèles nouveaux qui transcendent les contradictions. Nous espérons contribuer à leur donner des outils théoriques et pratiques pour cette recherche.